

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°18 du 29 mai 2009

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°36

CIRCULAIRE N° 0-22674-2009/DEF/EMM/PMS

modifiant la circulaire n° 270/DEF/EMM/RH/CPM du 14 juin 2005 relative à la définition du périmètre et la liste des unités ouvrant droit à l'indemnité de mise en oeuvre et de maintenance des aéronefs.

Du 29 avril 2009

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « pilotage de la masse salariale ».*

CIRCULAIRE N° 0-22674-2009/DEF/EMM/PMS modifiant la circulaire n° 270/DEF/EMM/RH/CPM du 14 juin 2005 relative à la définition du périmètre et la liste des unités ouvrant droit à l'indemnité de mise en oeuvre et de maintenance des aéronefs.

Du 29 avril 2009

NOR D E F B 0 9 5 0 9 5 2 C

Précédent Modificatif :

Circulaire n° 000-12738-2007/DEF/EMM/PMS du 8 mars 2007 (BOC N°16 du 6 juillet 2007, texte 35).

Texte modifié :

Circulaire n° 270/DEF/EMM/RH/CPM du 14 juin 2005 (BOC, 2005, p. 4453. ; BOEM 523-0.3) modifiée.

Référence de publication : BOC N°18 du 29 mai 2009, texte 36.

La circulaire n° 270/DEF/EMM/RH/CPM du 14 juin 2005 est modifiée comme suit :

1. Ajouter au point « 2.2. Conditions relatives à la qualification », les spécialités suivantes :

- maintenance porteur aéronautique ;
- maintenance avionique aéronautique ;
- maintenance armement aéronautique ;
- maintenance aéronautique.

2. Ce modificatif entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2009.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice amiral d'escadre,
sous-chef d'état-major « ressources humaines »,*

Benoit CHOMEL DE JARNIEU.